

Le 19 février 2018

NOTE D'INFORMATION N° 2018/02

I. CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nous avons constaté en plusieurs endroits du village la présence de nids de chenilles processionnaires notamment sur les pins (photo ci-contre).



Ces chenilles sont **dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques**. Elles peuvent provoquer des éruptions ou des érythèmes prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires, voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Des solutions existent pour s'en débarrasser :

Lutte mécanique

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.

Piégeage par confusion sexuelle

- Utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : les pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles de la chenille processionnaire.

L'Éco-Piège est un dispositif placé autour du tronc des pins ou des cèdres qui va permettre de capturer les chenilles processionnaires du pin lorsqu'elles descendent en procession pour aller s'enterrer.

Lutte biologique

- Favoriser l'implantation des prédateurs : nichoirs à mésanges (la mésange est un des rares prédateurs de la chenille processionnaire).

Dans tous les cas soyez très prudents dans vos interventions en vous protégeant (masques, lunettes, gants et vêtements adaptés...). Cependant il vaut mieux faire appel à un professionnel. Vous en trouverez la liste et des renseignements complémentaires sur le site :

<https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm>

N.B. : En mairie, nous disposons d'adresses de professionnels locaux et aussi de plans pour construire facilement votre nichoir à mésanges.

II. MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL



La commune se débarrasse d'un certain nombre de tables et de chaises.

Elles seront mises gracieusement à votre disposition :

**Le vendredi 23 février de 17h à 19h et le samedi 24 février de 10h à 12h
au bâtiment des services techniques.**

Le principe étant : « premiers arrivés, premiers servis ».

III. STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

A ce jour, 13 chats errants ont été capturés et stérilisés. 4 ont été adoptés, les autres ont été relâchés.

Si vous êtes intéressés par une adoption, contactez la mairie.

IV. RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage aura lieu le : **mercredi 28 février.**

Ne mettez pas vos encombrants sur le trottoir avant la veille au soir. Merci.

Le Maire
Didier Lebret